PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Ce jeudi 12 octobre 2023 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

<u>Présents:</u> Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés: Annabelle CASROUGE, Thierry BASTARD, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET

<u>Pouvoirs</u>: Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à François LEGRAS David LAURENT ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Delphine HARENG est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

III- Communiqués

- Diplôme 2023 de membre bienfaiteur des amis de la gendarmerie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la cérémonie de ce jour de la remise de ce diplôme en remerciement de ce que la commune apporte à la gendarmerie ; chaque commune déléguée en aura un prochainement
- La plage a été nettoyée ce début de semaine pour la partie nord de la cale, tout le linéaire devant le camping municipal et en bordure du dernier épi bois
- La SNSM remercie la commune de Gouville s/mer pour la subvention qui leur a été attribuée

IV – <u>Attribution des marchés de travaux de rénovation thermique et création de 7 logements – Maison Rougeot</u>

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce 10 octobre pour étudier le rapport d'analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre Monsieur Fournier et son économiste.

Le règlement de consultation prévoyait d'attribuer 60 % à la qualité de l'offre technique et 40 % pour le prix global et forfaitaire.

Le rapport complet d'analyse étant à la disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient l'étudier.

Pour mémoire, <u>l'estimation</u> totale de ces travaux, <u>pour les 11 lots, était de 949 666.68 € HT.</u>

- <u>Lot 1 : TERRASSEMENTS – VOIRIES – RESEAUX DIVERS, estimé à 63 916.83</u> € HT

Nous avons reçu une seule offre de l'entreprise LEHODEY au prix de 59 950 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre.

- Lot 2 : GROS ŒUVRE – MACONNERIE PIERRES, estimé à 240 591.62 € HT

Nous avons reçu 3 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise DUVAL au prix de 279 776.09 € HT et le classement suivant :

- 1. DUVAL
- 2. SARL SLC
- 3. CGM

- Lot 3 : CHARPENTE BOIS TRADITIONNELLE, estimé à 39 374.50 € HT

Nous avons reçu une seule offre de l'entreprise LEPETIT DANIEL au prix de 45 527.72 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre.

Lot 4 : COUVERTURE ARDOISE, estimé à 45 771.77 € HT

Nous avons reçu 3 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SAS ENTREPRISE MARIE & CIE au prix de 52 007.43 € HT et le classement suivant :

- 1. SAS ENTREPRISE MARIE & CIE
- 2. SARL COUVERTURE JL LEPROVOST ET FILS
- 3. EURL LM COUVERTURE

- Lot 5 : MENUISERIES ALUMINIUM, estimé à 62 968.48 € HT

Nous avons reçu 4 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL LEPETIT MICHEL au prix de 55 594.24 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL LEPETIT MICHEL
- 2. SARL LA MENUISERIE DU LITTORAL
- 3. SARL LECARDONNEL
- 4. SARL IZABELLE BATIMENT

- <u>Lot 6: MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE SECHE – PLAFONDS</u> SUSPENDUS, estimé à 102 388.49 € HT

Nous avons reçu 2 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL LA MENUISERIE DU LITTORAL au prix de 93 429.68 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL LA MENUISERIE DU LITTORAL
- 2. SARL GAUTIER

- Lot 7 : CARRELAGE - FAIENCE, estimé à 21 401.95 € HT

Nous avons reçu 5 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL CHARLES MARTIN CARRELAGE au prix de 19 856.60 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL CHARLES MARTIN CARRELAGE
- 2. FAUTRAT BTP
- 3. SARL LENOBLE CARRELAGE
- 4. SARL COTENTIN RESINE CARRELAGE
- 5. SAS CLAUDE LEBLOIS CV

- Lot 8 : PEINTURE – SOLS SOUPLES, estimé à 23 153.03 € HT

Nous avons reçu 3 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL RD PEINTURE au prix de 23 365.99 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL RD PEINTURE
- 2. LEBOUVIER BRUNO
- 3. PIERRE PEINTURE COUTANCES

- Lot 9 : ELECTRICITE, estimé à 70 000 € HT

Nous avons reçu 3 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SAS LECOEUR LAURENT au prix de 29 936 € HT et le classement suivant :

- 1. SAS LECOEUR LAURENT
- 2. SARL BLIN LEMONNIER
- 3. LEFEVRE

- Lot 10 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION, estimé à 255 000 € HT

Nous avons reçu une seule offre de l'entreprise SARL BLIN LEMONNIER au prix de 137 244.67 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre.

- Lot 11 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES, estimé à 25 000 € HT

Nous n'avions reçu aucune offre, le lot avait été déclaré infructueux. Nous avons donc lancé une nouvelle consultation (cette fois en direct) et avons alors reçu une offre de l'entreprise LAMOUR au prix de 24 120.80 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, rapporteur de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre.

Ainsi, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ces marchés pour un montant total de travaux de <u>820 809.22 € HT</u>, soit une économie par rapport à l'estimation de 128 857.46 €, représentant 13.57 %.

V – Attribution des marchés de travaux de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce 9 octobre pour étudier le rapport d'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre Monsieur Desheulles et son économiste. Le règlement de consultation prévoyait d'attribuer 60 % à la qualité de l'offre technique et 40 % pour le prix global et forfaitaire.

Le rapport complet d'analyse étant à la disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient l'étudier.

Pour mémoire, <u>l'estimation</u> totale de ces travaux (hors prestations spéciales « PSE »), <u>pour les</u> <u>9 lots, était de 410 540 € HT.</u>

- Lot 1 : GROS OEUVRE, estimé à 124 005 € HT

Nous avons reçu 4 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise DUVAL au prix de 139 638.25 € HT pour l'offre de base + la PSE n°1 « linteaux bois au R+1 » au prix de 825 € HT + la

PSE n°3 « structure béton sous plancher » au prix de 2 811 € HT + la PSE proposée par l'entreprise « voirie provisoire pour accès chantier dans le passage en pignon Sud-Ouest, compris enlèvement en fin de chantier » au prix de 3 600 € HT, soit l'offre totale d'un montant de 146 874 .25 € HT et le classement suivant :

- 1. DUVAL
- 2. SARL SLC
- 3. SAS LR GUITON
- 4. SAS BOSCHE

- Lot 2 : CHARPENTE BOIS, estimé à 41 960 € HT

Nous avons reçu 3 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise AMC FOLLIOT au prix de 41 473.91 € HT pour l'offre de base + la variante n°1 « bardage Douglas – finition nuage breton » au prix de 1 299.96 € HT, soit l'offre totale d'un montant de 42 773.87 € HT et le classement suivant :

- SAS AMC FOLLIOT
- 2. LEPETIT DANIEL
- 3. SARL LEPRETRE

- Lot 3 : COUVERTURE - ZINGUERIE, estimé à 45 655 € HT

Nous avons reçu 5 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL LEGALLET PERE ET FILS au prix de 45 804.76 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL LEGALLET PERE ET FILS
- 2. EURL HUBERT MARIE
- 3. SAS ENTREPRISE MARIE & CIE
- 4. SARL COUVERTURE JL LEPROVOST ET FILS
- 5. EURL LM COUVERTURE

- <u>Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM, estimé à 41 430 € HT</u>

Nous avons reçu 8 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL LEPRETRE au prix de 39 305 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL LEPRETRE
- 2. SAS AMC FOLLIOT
- 3. SAS CTI BAT
- 4. SARL IZABELLE BATIMENT

- 5. SARL LECARDONNEL
- 6. SAS STIM
- 7. SARL LEPETIT MICHEL
- 8. SAS ARCES BTP

- <u>Lot 5 : PLATERIE SECHE – MENUISERIES INTERIEURES, estimé à 67 330 €</u> HT

Nous avons reçu 3 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL ETS ORQUIN au prix de 57 500 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL ETS ORQUIN
- 2. SARL LEPRETRE
- 3. SARL NEW BATIM

- Lot 6 : PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE, estimé à 46 005 € HT

Nous avons reçu 3 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL BLIN LEMONNIER au prix de 32 937.65 € HT et le classement suivant :

- 1. SARL BLIN LEMONNIER
- 2. SAS LECOEUR LAURENT
- 3. SARL CAROLINE BRETON

- Lot 7 : ELECTRICITE - VMC, estimé à 19 290 € HT

Nous avons reçu 5 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL BLIN LEMONNIER au prix de 18 833.31€ HT et le classement suivant :

- 1. SARL BLIN LEMONNIER
- 2. SAS VELEC SERVICES
- 3. SAS LECOEUR LAURENT
- 4. SAS LEPELLEY ELECTRICITE
- 5. TECHNIQUES ELECTRIQUES BREHALLAISES

- Lot 8 : CARRELAGE - FAIENCES, estimé à 5 470 € HT

Nous avons reçu 5 offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SAS CLAUDE LEBLOIS CV au prix de 6 011.80 € HT et le classement suivant :

- 1. SAS CLAUDE LEBLOIS CV
- 2. SARL CHARLES MARTIN CARRELAGE
- 3. SARL LENOBLE CARRELAGE
- 4. SAS COTENTIN RESINE CARRELAGE
- 5. SAS LR GUITON

- Lot 9 : PEINTURE - SOLS SOUPLES, estimé à 19 395 € HT

Nous avons reçu 4 offres.

Une offre a été déclarée non conforme (celle de SAS BOURGET MARQUE)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SARL RD PEINTURE au prix de 17 094.43 € HT et le classement suivant :

NC (non conforme). SAS BOURGET MARQUE

- 1. SARL RD PEINTURE
- 2. LEBOUVIER BRUNO
- 3. SAS PPC

Ainsi, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ces marchés pour un montant total de travaux de 407 135.07 € HT, soit une économie par rapport à l'estimation, de 3 404.93 €.

VI – Attribution des marchés de travaux de viabilisation du lotissement « rue du Nord »

Nous avons lancé l'appel d'offres début septembre demandant une remise de plis pour le 2/10 dernier, et malgré le retrait de 16 dossiers par les entreprises, nous n'avons hélas reçu aucune offre.

Ainsi, sur la base de l'article R2122-2 de la commande publique, le marché a été relancé par l'envoi d'un courrier aux entreprises EUROVIA, LEHODEY T.P. et SARL THOMAS & FILS leur laissant un nouveau délai pour répondre pour le 20 novembre prochain.

Ainsi, ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

Un courrier a été adressé au président du Conseil Départemental pour demander une exceptionnelle dérogation, compte tenu de ces aléas, pour nous accorder un délai supplémentaire dans le cadre du contrat de pôle des services qui imposait des signatures de marchés avant le 31/10.

VII – Travaux d'extension électrique sur le territoire d'Anneville s/mer

Présentation par Yves Gosselin : il s'agit d'une extension pour le réseau éclairage public rue Louis Antoine de Bougainville sur le territoire d'Anneville s/mer. Le projet consiste en la pose

de 2 candélabres supplémentaires (avec 90 m de réseau), la compétence éclairage public sur le territoire d'Anneville s/mer étant transféré au SDEM par convention.

Aussi, pour ce faire, le SDEM nous adresse une proposition financière prévoyant le coût total des travaux à la somme de 11 600 € HT dont une participation financière pour la commune de 8 120 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense.

VIII – Compétence éclairage public

Ce sujet concerne la réflexion d'une éventuelle revoyure en matière de compétence pour l'éclairage public. A ce jour, les territoires de Montsurvent et Anneville s/mer ont confié la compétence éclairage public au SDEM alors que Boisroger, Servigny et Gouville s/mer ont gardé la compétence communale.

Considérant l'étude chiffrée encore en cours, ce sujet est reporté à une réunion ultérieure, au cours de laquelle Monsieur Sylvère Enée, en charge de l'éclairage public auprès du SDEM, viendra exposer la situation et les simulations financières aux conseillers municipaux.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura la cérémonie cantonale de commémoration du 11 novembre sur le territoire de Montsurvent. Le commandant de gendarmerie viendra à cette manifestation avec une petite unité. Tout le conseil municipal est convié. La messe aura lieu à 9h30, la mairie préparera les invitations. Monsirur le Maire demande à un élu de bien vouloir le remplacer pour le représenter sur le territoire de Gouville. Pascale Duboscq ou Jacky Gaillet pourront être présents.